6452

4B SA

Société Anonyme
au capital de 625.000 francs
Siège social : 270, avenue Sainte Marguerite
06200 NICE
RCS NICE B 381 369 735 (91B416)

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 SEPTEMBRE 1999

L'an mil neuf cent quatre vingt dix neuf, et le vingt huit septembre, à onze heures, les administrateurs de la société 4B SA, société anonyme au capital de 625.000 francs, dont le siège social est à Nice (06200), 270, avenue Sainte Marguerite, se sont réunis au siège social sur convocation du président du conseil d'administration, Monsieur Walter BREUER.

Assistent à la réunion et ont émargé le registre de présence :

- Monsieur Walter BREUER, administrateur et président du conseil d'administration ;
- Monsieur Alain BREUER, administrateur ;
- Madame Josiane THIERCELIN, administrateur ;
- Monsieur Stéphane COLLAERT, administrateur.

La séance est présidée par Monsieur Walter BREUER, président du conseil d'administration.

Le président constate que le conseil réunissant plus de la moitié des membres en fonction, il peut valablement délibérer.

Après lecture, le procès-verbal de la dernière réunion du conseil est adopté à l'unanimité.

Puis, le Président rappelle que le conseil est appelé à délibérer sur les questions suivantes figurant à l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR

- **Nomination du président du conseil d'administration en remplacement de Monsieur Walter BREUER.**

JT

AB

NOMINATION D'UN NOUVEAU PRESIDENT

Monsieur Walter BREUER expose que, pour des motifs personnels, il ne désire plus exercer les fonctions de président du conseil d'administration.

En conséquence, il demande au conseil de bien vouloir pourvoir à son remplacement à compter de ce jour.

Le conseil accepte cette démission et remercie son président pour les services qu'il a rendus à la société tout au long de l'exercice de son mandat.

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, décide de nommer Madame Josiane THIERCELIN en qualité de président du conseil d'administration, pour toute la durée de son mandat d'administrateur.

Remerciant le conseil de la confiance qu'il veut bien lui témoigner, Madame Josiane THIERCELIN déclare accepter ces fonctions.

Sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires ainsi que des pouvoirs qu'elle réserve spécialement au conseil d'administration et dans la limite de l'objet social et des statuts, le président du conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société.

Le président peut en outre déléguer ses pouvoirs, mais seulement pour un objet et une durée limitée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président et les administrateurs présents.

Le président
Josiane THIERCELIN

Bon pour acceptation des fonctions de Président

Un administrateur
Stéphane COLLAERT

Un administrateur
Alain BREUER

Un administrateur
Walter BREUER